

Conseil municipal du 30 janvier 2017

Rapport de présentation du Budget Primitif 2017

Rapporteur :

Jean-Michel Eon

Adjoint aux finances et à la commande publique

Sommaire

1	BUDGET 2017, PREPARER L'AVENIR POUR TOUS LES COUËRONNAIS	3
1.1	UN SOUTIEN REAFFIRME AUX ACTEURS DE LA VIE LOCALE	4
1.2	LA POLITIQUE EDUCATION	4
1.3	LES POLITIQUES SOCIALE ET PETITE ENFANCE	5
1.4	LA POLITIQUE CULTURELLE	6
1.5	LA POLITIQUE SPORTIVE	6
1.6	LA POLITIQUE DE RELATIONS AUX USAGERS	6
1.7	LA RENOVATION ET LA MODERNISATION DES EQUIPEMENTS ET DU PATRIMOINE BATI DE LA COMMUNE	7
2	BUDGET 2017, PRESERVER LA CAPACITE D'ACTION DE LA VILLE	8
2.1	L'EQUILIBRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	9
2.2	L'EQUILIBRE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	15
	Annexe 1 : Equilibre du budget annexe pompes funèbres	18

1 Budget 2017, préparer l'avenir pour tous les Couëronnais

De nombreux projets et actions au service de l'ensemble des Couëronnais se mettent en œuvre chaque jour sur le territoire, qu'ils soient portés par la commune sur ses compétences propres, ou par Nantes Métropole, dans le cadre des compétences métropolitaines. Ces projets s'inscrivent tous dans le cadre d'un budget voté annuellement qui détermine, pour chaque domaine d'intervention, les dépenses et les recettes de fonctionnement et d'investissement qui concourent à la mise en œuvre des politiques publiques portées par la collectivité.

L'adoption du budget 2017 est la traduction fidèle des engagements pris par la municipalité devant les Couëronnais : préserver le service public de proximité au quotidien, dans toutes ses dimensions, culturelles, sportives, éducatives, sociales, et préparer l'avenir, dans un contexte socio-démographique en pleine évolution, au travers d'une politique d'investissement forte, centrée sur les enjeux en matière d'éducation, de petite enfance et de sport.

L'année 2017 se traduira en effet par la concrétisation de grands projets structurants : le lancement des travaux du groupe scolaire du quartier ouest, l'inauguration des deux projets sportifs livrés fin 2016 (terrain synthétique au complexe René Gaudin et piste d'athlétisme au complexe Paul Langevin), le lancement des études de construction d'un nouveau multi-accueil à la Chabossière, la réalisation d'une étude programmatique sur l'évolution du complexe René Gaudin, la finalisation du bâtiment administratif de l'Espace de la Tour à Plomb, un programme de rénovation, de modernisation et de mise en accessibilité des lieux d'accueils des usagers,...

Tous ces éléments traduisent l'attention que la Ville porte à l'adaptation et à la qualité des services publics à la population, contribuant au bien vivre ensemble, en partenariat avec le tissu associatif local, mais également l'ambition de la Ville en matière d'investissement avec pour objectif de structurer le territoire d'équipements publics indispensables au dynamisme de la Ville.

Le volontarisme de la Ville dans la mise en œuvre de son programme municipal ne peut toutefois occulter le contexte financier dans lequel évoluent les collectivités locales depuis plusieurs années maintenant. Les orientations budgétaires, débattues en décembre dernier, démontrent toute la fragilité des équilibres financiers, qui n'ont jamais autant été mis à mal, en raison d'une conjonction d'éléments particulièrement défavorables pour Couëron en 2017, principalement sur le plan des dotations de l'Etat.

La Ville est ainsi contrainte à des choix de gestion, qu'elle réalise en responsabilité, au regard des enjeux de maintien des services publics existants, et de préservation de la santé financière de la collectivité, seule garante de la capacité d'action future.

Ainsi, la municipalité est amenée à définir un plan pluriannuel de maîtrise de ses dépenses, en réponse à une évolution désormais quasi nulle de ses recettes, à recourir à l'emprunt de manière adaptée afin de ne pas obérer sa capacité de désendettement, et, de manière subsidiaire, à faire le choix d'une augmentation des taux communaux de fiscalité locale, après 5 années consécutives de stabilité, tout en réaffirmant parallèlement sa politique d'abattement renforcée depuis 2011 en faveur des personnes les plus vulnérables.

Le présent rapport s'attache à décliner ce budget primitif 2017, dans une présentation croisée par politique publique (1^{ère} partie) et par grands équilibres financiers (2^{ème} partie), et ceci afin d'appréhender au mieux les enjeux, choix et priorités qui caractérisent l'exercice budgétaire à venir.

1.1 Un soutien réaffirmé aux acteurs de la vie locale

La municipalité entend maintenir son soutien financier et logistique à l'attention des associations locales. Parce que leur dynamisme contribue activement au lien social et à l'attractivité de la commune, la Ville fait le choix de maintenir l'enveloppe des concours aux associations, qui, pour certaines, souffrent également du contexte économique et social dégradé.

C'est ainsi près de **110 associations** qui percevront une subvention municipale en 2017 pour un montant global de **1 077 750 €**.

Plus de deux tiers du montant global est consacré aux quatre associations suivantes qui contribuent, de manière complémentaire et dans un esprit de solidarité, à la mise en œuvre des politiques enfance-jeunesse et culturelle au service des Couëronnais :

- Amicale Laique de Couëron centre : 241 944 €, dont 234 894 € au titre de l'ALSH
- Centre socio-culturel Pierre Legendre : 181 890 €
- Centre socio-culturel Henri Normand : 168 246 €
- Ecole de musique : 152 000 €

1.2 La politique éducation

La politique éducation de la collectivité vise à contribuer à la réussite scolaire et au bien-être des enfants accueillis dans les écoles de Couëron.

Depuis des années, la municipalité a érigé l'éducation comme une priorité des politiques publiques mises en œuvre sur le territoire communal. Ce choix ressort, sur un plan financier, de manière particulièrement marquée au budget 2017.

La Ville s'efforce ainsi d'assurer les meilleures conditions d'accueil des enfants, en termes d'équipement comme de restauration et d'encadrement des temps périscolaires.

A ce titre, il est rappelé que le **Projet Educatif de Territoire**, construit en partenariat avec l'ensemble de la communauté éducative, conforte l'égalité des chances en intégrant une offre de parcours éducatifs sur les temps scolaires, et favorise l'éveil et l'épanouissement des enfants par des temps d'ateliers gratuits pour tous.

Les montants consacrés au fonctionnement des écoles, des accueils périscolaires et de la restauration collective (**952 300 €** (hors frais de personnel) **soit + 5,20%** par rapport à 2016), reflètent le dynamisme et l'implication de la Ville dans la politique éducative.

Ils se déclinent principalement de la manière suivante :

Fonctionnement des écoles :

- 85 827 € de dotations en matériel et fournitures scolaires
- 56 000 € de participation aux classes de découverte maternelles et élémentaires
- 70 000 € de prestations de transport scolaire.

Fonctionnement des accueils périscolaires et de loisirs :

- 158 800 € pour les fournitures et prestations de service dans le cadre des ateliers éducatifs et accueils périscolaires
- 24 200 € pour les fournitures et prestations de service dans le cadre des accueils de loisirs du mercredi après-midi.

Un budget de **532 000 €** est en outre consacré à la **restauration collective**, dont 404 000 € au titre du contrat de prestation avec la société Restoria. Le budget 2017 accompagne ainsi l'évolution organisationnelle de la cuisine centrale, qui depuis la rentrée 2016 intègre la préparation des repas des centres de loisirs.

En complément d'un approfondissement des actions autour de l'éducation alimentaire et de la lutte contre le gaspillage alimentaire, la Ville intégrera, dans le cadre de la relance du marché de restauration, dont le renouvellement est prévu pour la rentrée scolaire 2017, une attention particulière à la qualité, à l'équilibre et à la

saisonnalité des produits proposés, ainsi qu'au développement de l'approvisionnement direct, en circuits courts, des produits issus de l'agriculture.

En matière d'investissement, près de 75% des dépenses d'équipements totales seront consacrés à la politique éducation.

En premier lieu, le lancement des travaux du **nouveau groupe scolaire** se traduira par l'inscription d'un crédit de **5 000 000 € en 2017**, pour un coût global de 8 400 000 €.

Prévu pour la rentrée scolaire 2018/2019, ce nouvel équipement doit permettre de constituer un lieu de vie et d'apprentissage privilégié au cœur du quartier ouest.

Afin de favoriser l'usage des outils numériques dans les écoles, un budget de 56 000 € est consacré au projet de solution numérique des écoles construit en partenariat avec les enseignants.

Enfin, près de **530 000 €** sont consacrés à **l'amélioration et à la sécurisation des équipements existants** (réfection de toitures des écoles Paul Bert et Louise Michel, rehausse de la clôture de l'école Paul Bert), au renouvellement des matériels et mobilier scolaires, périscolaires et de restauration, ainsi qu'à la réfection des aires de jeux dans les écoles.

1.3 Les politiques sociale et petite enfance

La mise en œuvre de la politique sociale et de la politique petite enfance est confiée au CCAS, que la Ville subventionne à cette fin.

L'analyse des besoins sociaux menée par le CCAS en 2016 dans le cadre de ses compétences, met en évidence plusieurs tendances notables qui nécessitent d'être prises en compte au travers des orientations de la politique sociale de la Ville :

- **Une augmentation de la population âgée**, avec une projection par tranche d'âge laissant entrevoir une croissance de +29% des 60-74 ans, de + de 65% des 75-84 ans et de +177% des + de 85 ans, entre 2012 et 2037
- **Une augmentation de la vulnérabilité** d'une partie de la population : accroissement des familles monoparentales, du nombre d'hommes seuls, diminution des classes moyennes au profit des extrêmes (classes les plus aisées et les plus défavorisées),...
- **Une évolution des besoins en matière de petite enfance** : place importante des familles avec enfants, taux d'activité important générant des besoins en mode de garde adaptés.

L'action du CCAS trouve ainsi toute sa pertinence au regard des enjeux évoqués ci-dessus, et met en œuvre une politique sociale qui vise avant tout à favoriser **l'insertion sociale de tous** et en particulier des plus démunis, à permettre à chacun de **vieillir selon ses choix de vie et ses capacités**, et à **soutenir l'accès à l'autonomie** des personnes handicapées.

Pleinement conscient d'une fragilisation des conditions de vie d'un certain nombre de concitoyens du fait de leur âge, de l'évolution de leur structure familiale, ou d'accidents dans leur parcours de vie, le CCAS maintient son dispositif d'aide et cherche à l'améliorer pour mieux répondre aux besoins des publics.

Au bénéfice de la petite enfance, le CCAS poursuit son objectif de rationaliser le fonctionnement des structures existantes pour optimiser leur capacité d'accueil. Un certain nombre d'actions ont d'ores et déjà été réalisées au cours de l'année 2016 : augmentation du nombre de places d'accueil au multi-accueil du bourg (de 20 à 24 places) depuis le 1er septembre dernier, renfort au titre de l'animation du RAM à hauteur de 0,4 ETP depuis le 1er septembre dernier, préparation de la fermeture de la crèche familiale à échéance de l'ouverture d'un nouveau multi accueil au travers de l'accompagnement au reclassement professionnel des assistantes maternelles concernées (préparation au concours, intégration au sein des structures de la Ville, au sein des multi-accueils, formation,...)

A cette fin, l'année 2017 se traduira également par le lancement des **études de construction d'un nouveau multi accueil à la Chabossière**, avec un objectif d'augmentation du nombre de places et d'amélioration des conditions d'accueil (fournitures des repas, horaires d'ouverture,...).

Cette politique volontariste se traduit dans la subvention que la Ville verse au CCAS, et qui représente un montant de **1 570 000 €**.

L'exigence d'optimisation et de responsabilité dans les propositions budgétaires qui seront soumises au Conseil d'Administration du CCAS au cours du 1er trimestre 2017, en lien avec l'ensemble des services du CCAS, ainsi que la dynamique des recettes propres du CCAS, permet de stabiliser cette subvention au même niveau que l'année passée.

1.4 La politique culturelle

Rendre la culture, les arts et les pratiques artistiques accessibles à tous est un objectif constant de la Ville, réaffirmé dans ce contexte difficile. La dynamique culturelle de la commune œuvre pour un mieux vivre ensemble et contribue à son rayonnement au cœur d'un territoire métropolitain. Les moyens financiers mis en œuvre sont ainsi maintenus et visent à pérenniser les nombreuses actions menées à Couëron **en faveur de l'ouverture et de la diversité culturelle**, ainsi que de la **redécouverte de notre territoire et de la valorisation du patrimoine culturel de la ville**.

Les crédits inscrits se répartissent de la manière suivante :

- **Action culturelle transversale** (sensibilisation des publics, notamment des scolaires à la pratique culturelle et artistique, organisation d'événements fédérateurs) : **90 000 €**
- **Lecture publique** (renouvellement des collections, développement des usages numériques, actions culturelles autour de la lecture publique) : **152 000 €**
- **Spectacle vivant** (saison culturelle du Théâtre Boris Vian, accueil de compagnie en résidence,...) : **157 000 €**
- **Patrimoine culturel** : **22 000 €**
- Acquisition de matériel/mobilier (investissement) au bénéfice de la politique culturelle : **15 000 €**

1.5 La politique sportive

Avec plus de 6000 pratiquants, la dynamique sportive constitue une richesse contribuant au rayonnement et à la vitalité de la commune. L'année 2016 a vu se concrétiser deux projets importants et fortement attendus par les utilisateurs :

- la livraison du nouveau **plateau athlétique** au complexe sportif Paul Langevin, pour un montant global de 1 000 000 €.
- la réalisation d'un **terrain de football synthétique** au complexe sportif René Gaudin, parallèlement à des travaux de réhabilitation du terrain de la Frémondrière pour un coût global de 920 000 €.

Pour ces deux projets, le solde restant à payer (reports) s'élève globalement à **400 000 €**, soit environ 20%.

En 2017, la Ville consacre une enveloppe de **50 000 €** en investissement pour la réalisation de divers **travaux d'entretien** sur le patrimoine sportif (réfection du sol de l'aire de jeu du gymnase Léo Lagrange,...), et l'acquisition de **matériel sportif**, ainsi qu'un crédit de **20 000 €** pour la réalisation d'une étude programmatique sur l'évolution du complexe René Gaudin.

Enfin, le budget 2017 intègre un montant de **64 200 €** de fournitures et frais divers pour assurer le fonctionnement des équipements et l'organisation d'événements sportifs.

1.6 La politique de relations aux usagers

La politique de relations aux usagers se traduit dans le budget 2017 par plusieurs actions visant à encourager à et à simplifier le recours au service public par les citoyens, soit par le **développement de l'administration numérique** (consolidation des portails famille et citoyens, renouvellement/mise à jour du site internet) soit par un **meilleur accueil physique dans les services municipaux**.

En matière d'investissement, c'est un montant de près de **1 000 000 €** qui est consacré à cette politique, soit **13%** des dépenses d'équipement totales.

L'année 2017 verra notamment se finaliser les travaux de **réhabilitation du bâtiment administratif de l'Espace de la Tour à Plomb (ETAP)**, quai Jean-Pierre Fougerat, qui permettra d'offrir aux familles et aux jeunes un accueil fonctionnel pour l'ensemble des services éducation, jeunesse et sports, à proximité de la médiathèque et de l'espace associatif (crédits de paiement de **605 000 €** pour une opération globale de 1 200 000 €).

Au titre de l'**agenda d'accessibilité programmée (AD'AP)**, c'est un montant de **190 000 €** qui est inscrit pour la réalisation de divers travaux d'accessibilité à l'Hôtel de Ville, au CCAS, à la Métairie, ou à l'ETAP.

Enfin la politique de relation à l'usager se traduit également par un programme de réfection des salles municipales mises à disposition des particuliers, associations ou entreprises. En 2017, un montant prévisionnel de **100 000 €** doit permettre de procéder à une réfection partielle de la salle polyvalente de l'Erdurière, qui sera ainsi indisponible au courant du 4^{ème} trimestre 2017.

1.7 La rénovation et la modernisation des équipements et du patrimoine bâti de la commune

La préservation du patrimoine bâti constitue un enjeu fort pour la commune, qu'il s'agisse de réhabilitations lourdes ou d'entretien courant des bâtiments.

L'importance et la diversité des équipements couëronnais, globalement vieillissants, ainsi que les coûts de fonctionnement induits qui en découlent, nécessitent de consacrer des moyens financiers importants en matière de sécurité, d'accessibilité, de mise aux normes, et de maintenance du patrimoine.

Le budget 2017 prévoit ainsi :

- **Des travaux d'entretien courant du patrimoine bâti** (sécurité, maintenance, mise aux normes, grosses réparations, renouvellement, améliorations d'usages,...) ou d'entretien du patrimoine espaces verts et naturels ciblés sur plusieurs sites (lac de Beaulieu, chemins ruraux,...) et qui s'ajoutent aux autres projets déjà cités : **450 000 €**
- Une enveloppe de **116 000 €** de renouvellement du matériel technique et mobilier administratif, ainsi que pour l'acquisition de véhicules ;
- Des crédits de modernisation de l'infrastructure informatique et des usages numériques : **310 000 €**
- Un projet de modernisation de la gestion des demandes d'interventions auprès de la régie bâtiment avec le concours d'un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) sur l'outil de gestion du patrimoine, 1^{ère} étape vers la mise en place d'un schéma directeur immobilier.

2 Budget 2017, préserver la capacité d'action de la Ville

Equilibre du budget 2017

L'adoption du budget pour 2017 s'inscrit dans une stratégie financière qui vise à préserver à moyen terme la santé financière de la collectivité dans le respect des orientations ci-dessous :

- Mettre en œuvre un plan pluriannuel de maîtrise des dépenses de fonctionnement visant à plafonner leur croissance à +1,60%/an entre 2016 et 2019.
- Avoir un recours adapté à l'emprunt permettant de conserver une capacité de désendettement financièrement soutenable
- Avoir un recours mesuré à l'augmentation de la fiscalité locale

Fonctionnement : 22 605 000 €	
Charges de personnel : 13 115 850 € (58,03%)	Impôts et taxes locales : 12 603 341 € (55,76%)
Charges à caractère général 4 413 140 € (19,52%)	Dotations de Nantes Métropole 4 117 348 € (18,21%)
Subventions, autres dépenses de gestion 3 464 010 € (15,32%)	Dotations Etat : 3 013 611 € (13,33%)
Intérêt de la dette : 292 000 € (1,29%)	Participation CAF 913 000 € (4,04%)
Dotation aux amortissements 728 000 € (3,22%)	Autres recettes de gestion : 1 857 700 € (8,22%)
Virement à la section d'invest. 592 000 € (2,62%)	Op.d'ordre : 100 000 € (0,44%)
Investissement : 11 551 000 €	
Remb. capital de la dette : 743 500 € (6,44%)	Virement de la section de fonct. 592 000 € (5,12%)
Dépenses d'équipement et autres immobilisations : 7 207 500 € (62,39%)	Dotation aux amortissements 728 000 € (6,31%)
Opérations d'ordre : 3 600 000 € (31,17%)	Recettes d'équipement : 1 428 000 € (12,36%)
	Emprunt d'équilibre : 5 303 000 € (45,91%)
	Opérations d'ordre : 3 500 000 € (30,30%)

Après quatre budgets présentant une progression des dépenses supérieure à celle des recettes (« effet ciseau »), la Ville fait le choix de redresser en 2017 les niveaux d'épargnes pour préparer l'avenir, maintenir et adapter les services publics existants, et financer un niveau réhaussé d'investissement pour les deux prochaines années.

Les équilibres déterminés ci-dessus traduisent ainsi une santé financière préservée et permettent d'assurer un autofinancement des dépenses d'investissement égal à 15%.

Le budget a été construit avec une exigence d'optimisation et de responsabilité dans les propositions budgétaires retenues, en lien avec l'ensemble des services municipaux en charge de la mise en œuvre des politiques publiques menées. Les hypothèses retenues en fonctionnement, doivent permettre de contenir la progression des dépenses à un niveau inférieur à 1,60% en moyenne par an sur les trois prochaines années, condition indispensable de respect des équilibres fondamentaux, dans un contexte de recettes atones. C'est ainsi que les charges à caractère général verront leur montant diminuer pour la deuxième année consécutive, sans impact fort sur le service rendu à l'usager.

Il est présenté ci-dessous le détail des inscriptions budgétaires proposées, en dépenses et en recettes, ainsi que leur évolution par rapport à l'année passée.

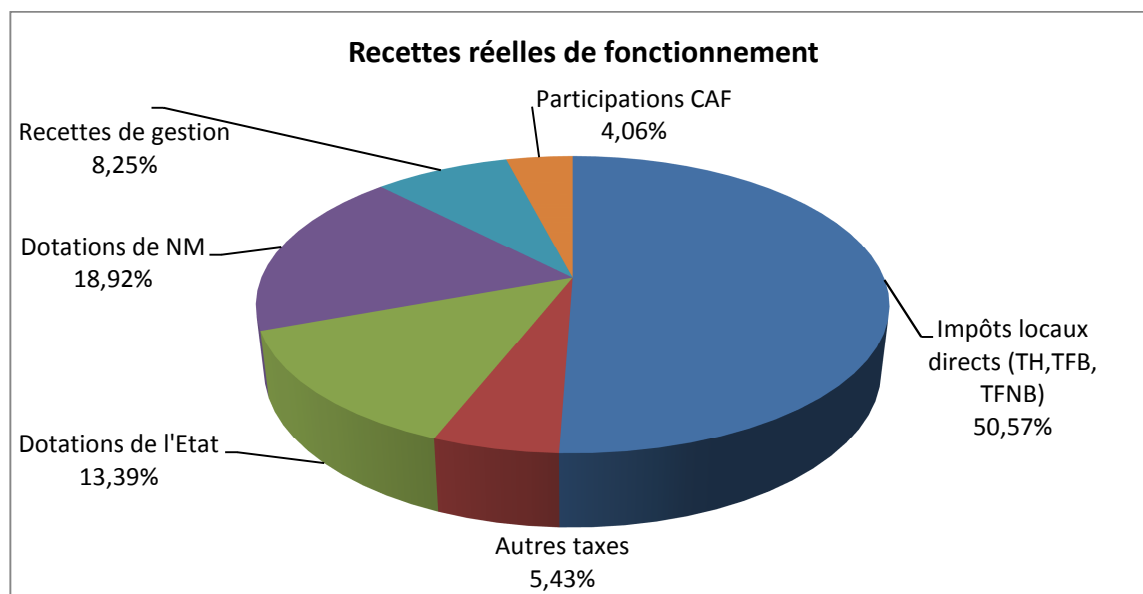
2.1 L'équilibre de la section de fonctionnement

L'équilibre de la section de fonctionnement s'établit à **22 605 000 €**, incluant l'ensemble des opérations réelles et d'ordre. Par rapport au BP 2016 initial, il s'agit d'une progression de **488 000 €, soit 2,21 %**.

2.1.1 Une croissance des recettes réelles de fonctionnement qui reste mesurée

En neutralisant les opérations d'ordre, les recettes réelles de fonctionnement représentent **22 505 000 €**, soit une progression relativement modérée de **2,30%** par rapport au BP 2016.

Elles se décomposent de la manière suivante :



La part des impôts locaux directs (taxe foncières et d'habitation) dans le total des recettes de fonctionnement (50,57%) est en augmentation importante par rapport à 2016 (47,52%), en raison à la fois d'une dynamique des bases fiscales, d'une augmentation des taux, mais également d'une part des dotations de l'Etat en forte baisse.

La part des dotations de Nantes Métropole dans le budget est parfaitement stable par rapport à 2016, et cela même si les critères relatifs à la dotation de solidarité communautaire devraient amener à une légère baisse de cette dernière par rapport à l'année passée. L'attribution de compensation (AC) est quant à elle contractuellement stabilisée, le montant inscrit en 2017 est donc le même que celui de 2016.

En revanche, la diminution de la part des dotations de l'Etat dans le budget, constatée déjà depuis 5 ans, s'accélère fortement en 2017 sous l'effet d'une conjonction d'éléments particulièrement défavorables pour Couëron (poursuite de la contribution au redressement des comptes publics (-205 000 €), perte de la dotation de solidarité urbaine (-118 000 €), écrêtement complémentaire de la dotation globale de fonctionnement pour abonder les mécanismes de péréquation (-103 000 €), extinction progressive des dotations de compensation pour exonérations fiscales (-95 100 €,....). Ainsi la part des dotations de l'Etat dans le budget total est passée de 24,20% en 2012 à 13,39% en 2017.

	BP 2012	BP 2013	BP 2014	BP 2015	BP 2016	BP 2017
Part des dotations de l'Etat dans les recettes totales	24,20%	22,50%	20,83%	18,82%	16,85%	13,39%

Une dynamique fiscale liée à l'évolution démographique de la commune et à l'augmentation des taux

	Bases prévisionnelles 2016 (état 1259)	Estimation Bases 2017	Evolution 2016-2017
Taxe d'habitation	27 253 000,00 €	28 185 390,00 €	3,42%
Foncier bâti	21 387 000,00 €	22 078 666,00 €	3,23%
Foncier non bâti	240 100,00 €	246 093,00 €	2,50%

	Taux 2016	Taux 2017	Evolution
Taxe d'habitation	20,61%	21,43%	3,97%
Foncier bâti	22,41%	23,31%	4,01%
Foncier non bâti	75,67%	78,70%	4,00%

	Produit 2016	Produit 2017	Evolution
Taxe d'habitation	5 616 843,00 €	6 040 129,00 €	7,54%
Foncier bâti	4 792 827,00 €	5 146 537,00 €	7,38%
Foncier non bâti	181 684,00 €	193 675,00 €	6,60%
Totaux	10 591 354,00 €	11 380 341,00 €	7,45%

	Effet bases	Effet taux	Somme
Taxe d'habitation	190 973,00 €	232 312,00 €	423 285,00 €
Foncier bâti	155 767,00 €	197 944,00 €	353 711,00 €
Foncier non bâti	4 542,00 €	7 369,00 €	11 911,00 €
Totaux	351 282,00 €	437 625,00 €	788 907,00 €

La progression de la fiscalité directe locale tient donc d'un double effet :

- un dynamisme des bases fiscales lié à la croissance démographique, constaté depuis plusieurs années sur la commune, dont une évaluation prévisionnelle est fixée **en moyenne à 3,33% en 2017** pour la taxe d'habitation et pour les taxes foncières (dont 0,4% de revalorisation cadastrale forfaitaire dans le cadre de loi de finances 2017).
- une augmentation des taux de fiscalité locale **de 4% en 2017**, après cinq années consécutives de non augmentation.

Impact 2017 par typologie de foyer fiscal (*) de l'augmentation des taux de fiscalité locale de 4%

Propriétaire occupant	Impact taxe d'habitation	Impact taxe foncière	Impact total
Célibataire ou couple sans enfant	+29,28 €	+15,92 €	+45,20 €
Couple avec 1 personne à charge	+23,06 €	+15,92 €	+42,27 €
Couple avec deux personnes à charge	+20,50 €	+15,82 €	+39,35 €
Couple avec 3 personnes à charge	+16,65 €	+15,92 €	+34,95 €

(*) Indication pour une valeur locative moyenne de 3 552 €. Pour un locataire, il convient de retirer l'impact TF, pour un propriétaire non occupant l'impact TH.

Les autres taxes locales :

En dehors des impôts directs locaux, les autres taxes font l'objet d'inscriptions budgétaires à hauteur de **1 223 000 €**. Elles comportent notamment :

- Les droits de mutation : **600 000 €**. L'inscription relative aux droits de mutation est largement augmentée en 2017 (+100 000 €, soit +20% par rapport à 2016) compte tenu du dynamisme de l'activité de promotion immobilière constatée depuis deux ans sur la commune.
- La taxe sur l'électricité : **350 000 €** : L'inscription budgétaire est ajustée à la baisse par rapport au BP 2016 (-20 000 €), en cohérence avec le montant réellement encaissé sur l'année passée, et en raison d'une baisse constatée du volume d'électricité distribué par les opérateurs sur la commune.
- La taxe sur les déchets : **110 000 €**. Le montant est ajusté à la baisse (- 10 000 €), en cohérence avec le montant réellement encaissé sur l'année passée, et en raison d'une baisse du tonnage de déchets traité par l'usine Arc en Ciel.
- La taxe sur la publicité extérieure : **95 000 €** : montant stable par rapport à 2016
- La taxe sur les pylônes électriques : **68 000 €** : montant stable par rapport à 2016
- Autres taxes locales (taxe d'inhumation, redevance d'occupation du domaine public,...) : **10 000 €**

Des dotations de l'Etat qui poursuivent leur baisse

Dotation globale de fonctionnement (DGF)

Principal concours de l'Etat, c'est sur cette dotation que s'impute la contribution de Couëron à la réduction du déficit public, ainsi que l'écrêtement pour abonder les dispositifs de péréquation. Pour mémoire, la contribution au redressement est divisée par deux pour le bloc communal en 2017 par rapport au montant triennal envisagé initialement.

Pour Couëron c'est une **diminution de 308 000 €** qui est à prévoir pour 2017, soit plus de 15 € par habitant.

Montant estimé de la DGF 2016 : **2 625 000 €** (diminution **de 10,50%** par rapport au montant 2016).

Dotation de solidarité urbaine (DSU) :

La loi de finances ayant opéré un resserrement des communes éligibles à la DSU, Couëron ne bénéficie désormais plus de ce dispositif de péréquation. La sortie de la DSU est ainsi prévue en deux ans, 50% en 2016, et 50% en 2017. Sauf dispositions législatives favorables quant aux modalités de sortie, 2016 constituait la dernière année de perception de la DSU. C'est une nouvelle **diminution de 118 000 €** qu'il convient de constater en 2017.

Montant estimé de la DSU 2017 : **0 €**

La dotation nationale de péréquation (DNP) :

Si la suppression de la DNP était initialement envisagée dans le cadre de la réforme de la DGF, celle-ci est toutefois reportée mais reste à anticiper pour les années à venir. Même si la commune reste éligible, elle enregistre une diminution depuis plusieurs années de la garantie d'attribution qui correspond à 90% du montant notifié l'année précédente, et ceci en raison de l'augmentation de son potentiel financier. L'inscription budgétaire s'inscrit ainsi dans

une perspective de conservation de cette dotation en 2017, en intégrant une nouvelle diminution de 10% au titre de la garantie d'attribution, soit une baisse de **7 400 €**.

Montant estimé de la DNP 2017 : **71 800 €**

Les autres dotations de compensation pour exonération des taxes professionnelles, foncières et d'habitation

Ces dotations constituent plus que jamais des variables d'ajustement de l'enveloppe des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales. Elles devraient être amenées, en conséquence, à disparaître à court ou moyen terme. Pour Couëron, la baisse de ces dotations est estimée à **95 096 €** en 2017, soit **- 34,5%** par rapport aux montants notifiés en 2016.

Montant 2017 estimé de la compensation au titre des exonérations de la contribution économique territoriale : **20 000 €**

Montant 2017 estimé de la compensation au titre des exonérations des taxes foncières : **30 000 €**

Montant 2017 estimé de la compensation au titre des exonérations de la taxe d'habitation : **130 000 €**

Le fonds de soutien aux rythmes scolaires

Ce fonds de soutien désormais pérennisé par l'Etat, s'élève à 50 € par enfant scolarisé, soit un montant de **95 000 €**.

Les dotations de Nantes Métropole

Les dotations provenant de la Métropole sont contractualisées et composées de :

- L'attribution de compensation (ACTP) : **3 147 348 €** (montant constant chaque année)
- La dotation de solidarité communautaire (DSC) : **970 000 €**. Elle est en légère baisse du fait de l'augmentation du potentiel fiscal de la commune, l'insuffisance de potentiel fiscal constituant en effet l'un des critères de répartition de cette dotation entre les 24 communes de la Métropole.

Un partenariat consolidé avec la CAF

Les participations de la CAF s'élèvent à 913 000 € en 2017 et correspondent :

- à la prestation de service ordinaire (PSO) dans le cadre des activités péri-éducatives et de loisirs sans hébergement (ALSH) : **380 000 €**
- au Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) : **533 000 €**

Les autres recettes de gestion

Ces recettes diverses de gestion sont évaluées à **1 857 700 €**. Elles sont composées principalement :

- Des produits des services publics mis à disposition des Couëronnais : **1 416 000 €**
- Des revenus de location des salles, immeubles et équipements communaux : **220 000 €**
- Du remboursement sur rémunérations du personnel (indemnités journalières subrogées ou remboursement du risque statutaire) : **170 000 €**
- De la participation financière des autres communes aux enfants scolarisés à Couëron : **18 000 €**

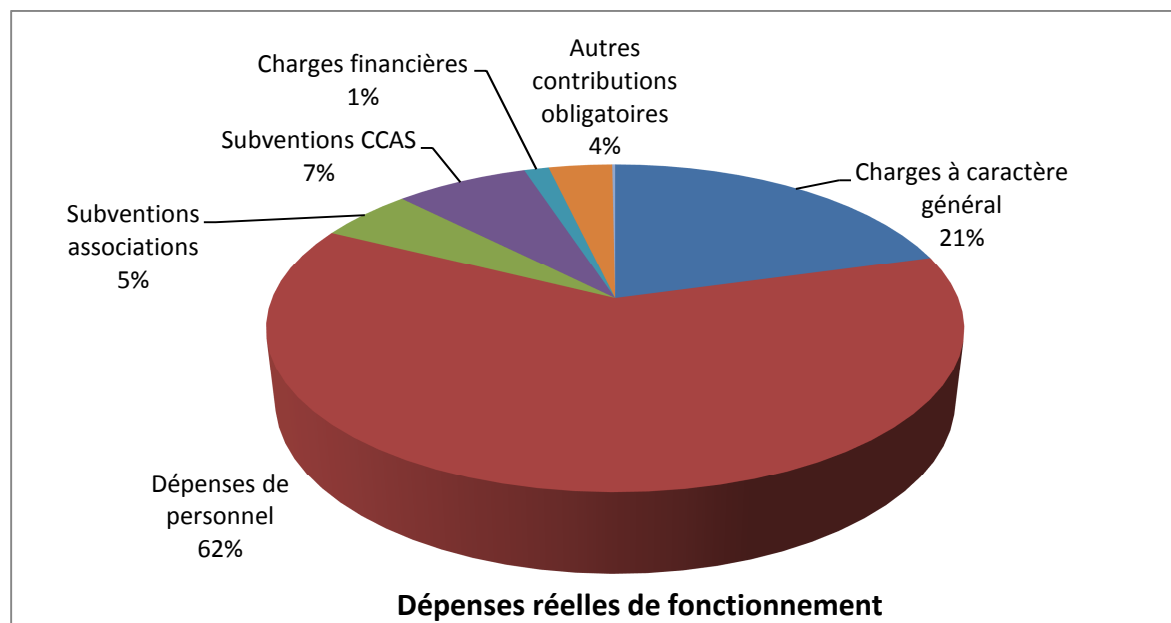
Les produits des services (1 416 000 €) sont en augmentation de **9,42%** par rapport au budget 2016. Ils se décomposent notamment de la manière suivante :

- Les produits des services de restauration scolaire : **931 770 €** (66% des produits)
- Les produits liés à l'activité périscolaire et d'accueil de loisir : **332 600 €** (23% des produits)
- Les produits liés à l'activité sportive et de loisirs : **30 000 €**, en complément d'un montant de **55 000 €** de participation des collèges et lycées à la mise à disposition des équipements sportifs (2% des produits)
- Les produits liés aux prestations funéraires (concessions,...) : **28 000 €** (2% des produits)

2.1.2 Une progression maîtrisée des dépenses réelles de fonctionnement

En neutralisant les opérations d'ordre, les dépenses réelles de fonctionnement représentent **21 285 000 €**, soit une progression relativement contenue de **1,94 %** par rapport au BP 2016.

Elles se décomposent de la manière suivante :



Des charges à caractère général en baisse depuis deux ans.

Ces dépenses sont inscrites à hauteur de **4 413 140 €**, soit une **diminution de 1,97%** par rapport au BP 2016.

Elles représentent 20,73% des dépenses réelles de fonctionnement, une part légèrement inférieure à celle constatée au BP 2016 (21,56%).

Elles correspondent notamment aux dépenses :

- liées aux activités scolaires, péri-éducatives, de restauration et d'ALSH (fournitures scolaires, transports scolaires, contrat de restauration, prestations de service ateliers éducatifs,...) : **952 302 € (+5,2%)**
- de fluides (eau, électricité, combustibles,...) nécessaires au fonctionnement des bâtiments municipaux : **800 000 €**
- de maintenance et de petit entretien des bâtiments communaux, d'entretien ménager, ainsi que de l'entretien des espaces verts de la commune : **873 000 €**
- liées à la mise en œuvre des politiques culturelles de la ville (action culturelle transversale, lecture publique, spectacle vivant, patrimoine culturel et naturel) : **362 702 €**
- liées à l'infrastructure informatique et de téléphonie, et à la mise à disposition de matériel informatique et d'outils logiciels (maintenance,...) : **326 700 €**

La diminution de ce chapitre budgétaire pour la deuxième année consécutive est liée à un effort d'optimisation important des dépenses courantes de l'ensemble des services dans la mise en œuvre de leurs missions de service public.

Les dépenses de personnel

Elles s'élèvent à **13 155 850 €** en 2017, soit une progression de **4,23%** (+531 700 €) par rapport au budget initial 2016.

Elles représentent 61,62% des dépenses réelles de fonctionnement, une part en progression par rapport à 2016 (60,26%).

La progression de la masse salariale par rapport à 2016 s'explique par :

- la mise en œuvre du protocole « parcours professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR) opérant un reclassement indiciaire pour l'ensemble des agents à partir du 1^{er} janvier 2017, soit un impact de +125 000 €.
- de l'augmentation du point d'indice revalorisé de +0,6% en juillet 2016 et de +0,6% en février 2017, soit un impact de 113 500 € en incluant l'effet de l'augmentation sur la prime annuelle des agents.

- de la mise en place des tickets restaurants pour les agents municipaux, pour un coût net de 90 000 €.
- de la promotion sociale des agents (avancements de grade et d'échelon), soit un impact de + 60 000 €
- de l'évolution des effectifs liés aux emplois temporaires (renforts, remplacements, stages) ou permanents décidés par la municipalité, soit un impact de +33 200 €.

Un maintien des subventions aux associations et au CCAS

Comme évoqué en première partie, les subventions de fonctionnement versées représentent 12,60% du budget 2017 et se décomposent en deux parts :

- Les subventions aux associations : 1 077 750 €
- La subvention au CCAS : 1 570 000 €

L'évolution de ces deux montants s'inscrit parfaitement dans le cadrage budgétaire déterminé, à savoir stabilisation de l'enveloppe globale aux associations, ainsi qu'au CCAS.

Les autres contributions obligatoires

Ces contributions s'élèvent à 677 000 € et correspondent principalement à la participation de la Ville au financement obligatoire de l'école privée Saint Symphorien (246 000 €), aux indemnités, cotisations de retraite et frais de formation des élus (209 705 €), à la contribution de la Ville au fond de péréquation intercommunal (FPIC) à hauteur de 60 000€, ainsi qu'au prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU (160 000 €) qui est une conséquence collatérale de la sortie de la DSU, qui permettait jusqu'alors d'être exonéré de cette participation pour carence de logements sociaux sur le territoire communal.

Les charges financières

Aucun emprunt nouveau n'ayant été réalisé depuis fin 2011, les charges financières, qui s'élèvent à **292 000 €**, sont en baisse de 9,34% par rapport à 2016.

Il est rappelé que la part des charges financières dans le budget de la Ville est marginale (1,33%) et que la Ville dispose d'une structure de dette parfaitement saine.

Les charges exceptionnelles

Elles font l'objet d'une inscription budgétaire à hauteur de **35 000 €**, ce qui représente moins de 0,2% des dépenses totales.

2.1.3 La préservation de l'épargne et de la capacité d'autofinancement

La différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement constitue **l'épargne brute**. Celle-ci détermine directement les capacités de la collectivité à investir car, après avoir assuré au minimum le remboursement en capital de la dette, son surplus, appelé également **épargne nette**, sert à financer le programme d'investissement de la Ville.

	BP 2016	BP 2017	Ecart en valeur	% variation
Dépenses de gestion	20 467 910,00 €	20 958 000,00 €	490 090,00 €	2,39%
Recettes de gestion	21 980 000,00 €	22 485 000,00 €	505 000,00 €	2,30%
Epargne de gestion courante	1 512 090,00 €	1 527 000,00 €	14 910,00 €	0,99%
Dépenses exceptionnelles	90 000,00 €	35 000,00 €	-55 000,00 €	-61,11%
Recettes exceptionnelles	20 000,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00%
Epargne de gestion	1 442 090,00 €	1 512 000,00 €	69 910,00 €	4,85%
Dépenses financières	322 090,00 €	292 000,00 €	-30 090,00 €	-9,34%
Recettes financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	#DIV/0!
Epargne brute	1 120 000,00 €	1 220 000,00 €	100 000,00 €	8,93%
Remboursement d'emprunt	725 000,00 €	743 500,00 €	18 500,00 €	2,55%
Epargne nette	395 000,00 €	476 500,00 €	81 500,00 €	20,63%

Comme évoqué ci-dessus, la maîtrise des dépenses globales de fonctionnement (+1,94%) à un niveau inférieur à la croissance des recettes globales de fonctionnement (+2,21%) entraîne une amélioration de l'ensemble des indicateurs de gestion.

Cette amélioration reste toutefois modérée, et est primordiale pour conserver la capacité d'autofinancement indispensable à la mise en œuvre d'un programme d'investissement particulièrement important en 2017 et en 2018. En effet, l'épargne nette, disponible pour investir, n'augmente que de 81 500 € (+20,63%), alors que les dépenses d'équipement croissent, quant à elles, de 2 722 200 € (+60,72%) par rapport à 2016.

2.2 L'équilibre de la section d'investissement

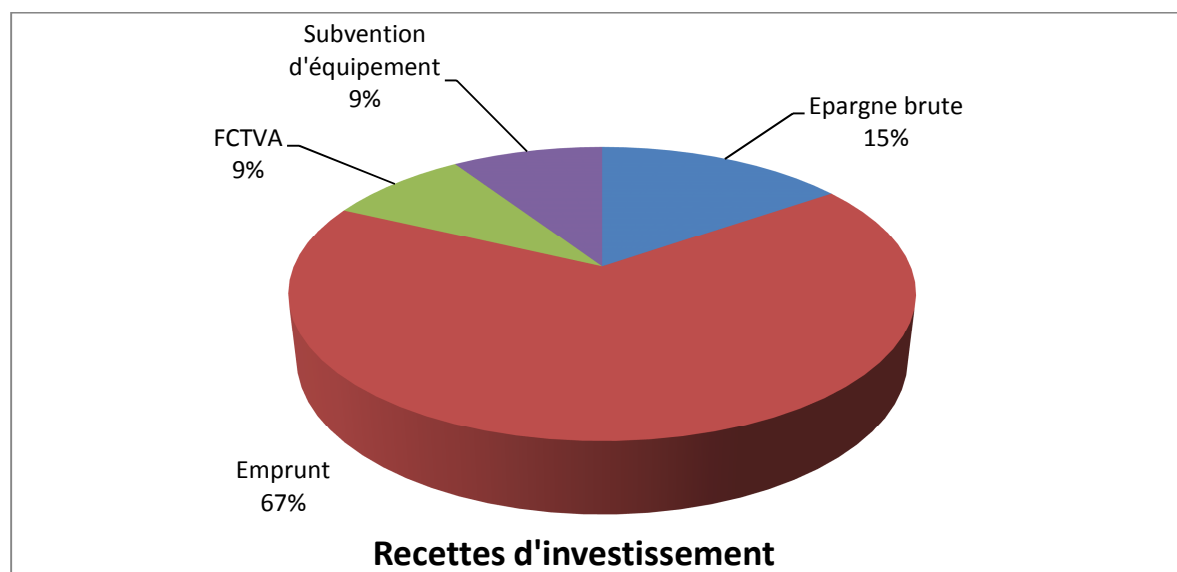
L'équilibre de la section d'investissement s'établit à **11 551 000 €**, incluant l'ensemble des opérations réelles (7 951 000 €) et d'ordre (3 600 000 €, qui se neutralisent en dépenses/recettes). Ce budget d'investissement, dont les opérations majeures sont détaillées ci-dessus, est en augmentation importante (+117%) par rapport au BP 2016.

2.2.1 Les recettes réelles d'investissement

Elles sont composées :

- De l'épargne brute dégagée par la section de fonctionnement : **1 220 000 €**
- De subventions d'investissement (**738 211€**) déclinées comme suit :
 - Nantes Métropole : Participation financière au titre de la ZAC ouest centre-ville, pour la construction d'un groupe scolaire, d'un accueil périscolaire et de loisirs : **600 000 €** (acompte de 30% d'une participation globale de 2 000 000 €).
 - Région Pays de Loire : Fonds régional d'aide au logement social, participation à la construction d'un groupe scolaire, d'un accueil périscolaire et de loisirs dans la ZAC ouest centre-ville : **87 500 €**
 - CAF de Loire Atlantique : Aide à l'investissement pour la construction d'un groupe scolaire, d'un accueil périscolaire et de loisirs dans la ZAC ouest centre-ville : **50 500 €**
- Du fonds de compensation de la TVA : **690 000 €**
- D'un emprunt d'équilibre : **5 303 000 €**

Nature des recettes réelles d'investissement	BP 2016	en %
Epargne brute	1 220 000,00 €	15,34%
Emprunt	5 303 000,00 €	66,70%
FCTVA	690 000,00 €	8,68%
Subvention d'équipement	738 000,00 €	9,28%
TOTAL	7 951 000,00 €	100,00%



Conformément aux orientations de cadrage budgétaire, l'autofinancement brut représente 15% des recettes réelles d'investissement. La section d'investissement est ainsi composée, pour un tiers, de recettes propres, et pour deux tiers, d'un emprunt d'équilibre, dont le montant sera réajusté au budget supplémentaire après affectation des résultats constatés au compte administratif 2016.

2.2.2 Les dépenses réelles d'investissement

Les dépenses d'investissement comprennent :

- Le remboursement en capital de la dette : **743 500 €**
- Les autres immobilisations financières : **2 300 €**
- Les dépenses d'équipements : **7 205 200 €**

Les dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement, qui s'élèvent à **7 205 200 €**, sont détaillées par politique publique en 1^{ère} partie.

Elles sont en augmentation de **2 722 200 €** par rapport au BP 2016.

A noter que ce montant n'intègre pas les restes à réaliser (reports) 2016 sur les opérations engagées, pour un montant d'environ 691 000 €, qui seront repris après approbation du compte administratif, au moment du budget supplémentaire.

Il est rappelé que la Ville est engagée, dans un cadre pluriannuel, au travers de deux autorisations de programme (AP) dont la deuxième sera ajustée parallèlement au vote du budget 2017, de la manière suivante :

- AP2014-01 : Construction d'un groupe scolaire, d'un accueil périscolaire et de loisirs sans hébergement dans la ZAC ouest centre-ville : 8 400 000 €, dont **5 000 000 €** en crédits de paiement (CP) au titre de l'exercice 2017
- AP2015-01 : Réhabilitation du bâtiment administratif Education jeunesse et sport de l'ETAP, Quai Jean-Pierre Fougerat : 1 200 000 €, dont **605 000 €** de crédits de paiement en 2017.

Répartition par chapitre budgétaire

Chapitre	Libellé	2016	2017	Ecart en valeur	% variation
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	213 400,00 €	294 400,00 €	81 000,00 €	37,96%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	384 600,00 €	353 700,00 €	- 30 900,00 €	- 8,03%
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	3 335 000,00 €	1 557 100,00 €	-1 777 900,00 €	- 53,31%
125	GROUPE SCOLAIRE ZAC OCV	550 000,00 €	5 000 000,00 €	4 450 000,00 €	809,09%
TOTAL		4 483 000,00 €	7 205 200,00 €	2 722 200,00 €	60,56%

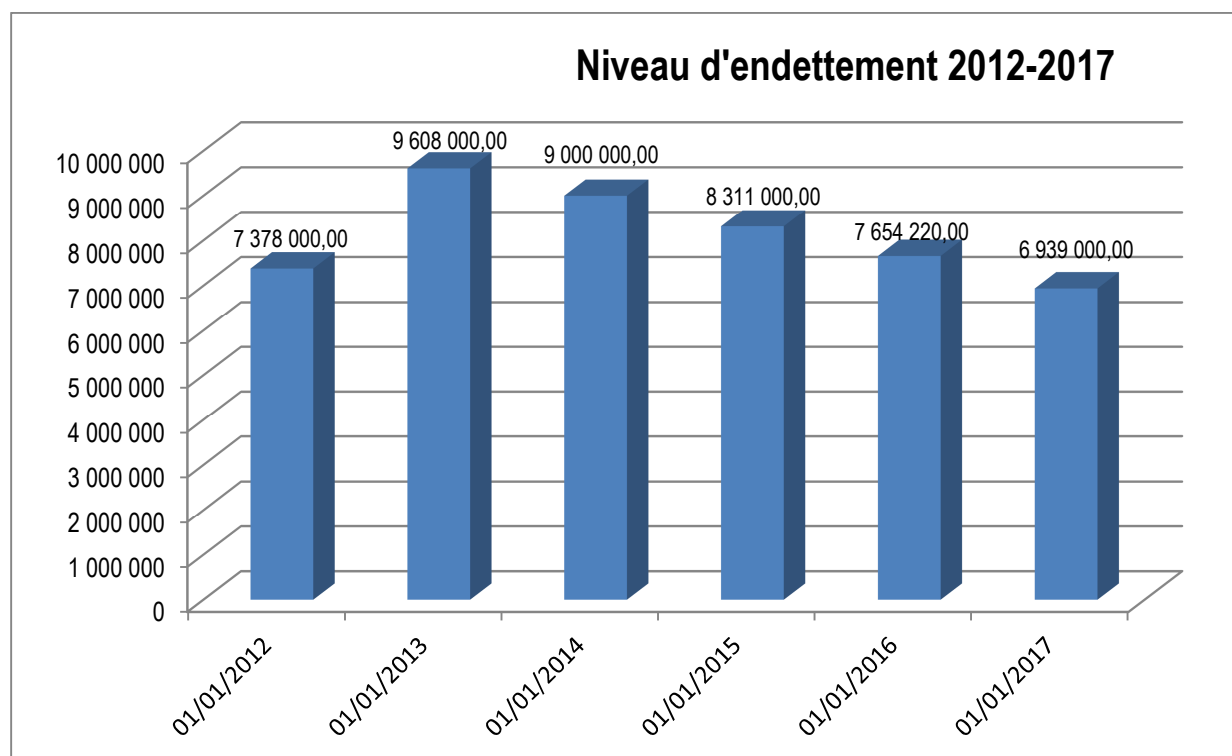
Récapitulatif des opérations d'investissement 2017 :

Opérations	Montant 2017
Construction d'un groupe scolaire quartier ouest centre-ville	5 000 000 €
Réhabilitation du bâtiment administratif Education jeunesse et sports de l'ETAP	605 000 €
Etude de programmation pour la construction d'un nouveau multi accueil à la Chabossière	30 000 €
Travaux d'accessibilité des bâtiments communaux (ADAP)- enveloppe 2017	190 000 €
Travaux de réfection des toitures (Ecole Paul Bert, Louise Michel, gymnase Léo Lagrange)	200 000 €
Réfection partielle de la salle polyvalente de l'Erdurière	100 000 €
Travaux d'entretien du patrimoine bâti (scolaire, sportif, administratif,...) et espaces verts naturels	513 200 €
Travaux de modernisation de l'infrastructure informatique et des usages numériques (intégrant la solution numérique des écoles)	366 000 €
Renouvellement du matériel/mobilier sport, culture, scolaire/restauration, technique administratif, et renouvellement du parc automobile	201 000 €
TOTAL	7 205 200 €

Remboursement et évolution de la dette

La prévision de remboursement en capital de la dette s'établit à **743 500 €** pour l'année 2017. Ce montant est en légère augmentation (+18 500 €, soit +2,55%) par rapport à 2016, en raison du vieillissement de la dette, aucun emprunt n'ayant été contracté depuis fin 2011.

L'encours de la dette est de 6 939 069 € au 1^{er} janvier 2017, avec une durée résiduelle moyenne de 8,64 années, soit un montant moyen par habitant proche de 340 €. Cette marge de manœuvre, ainsi que la capacité de désendettement de la collectivité, sont ainsi préservées mais restent toutefois fragiles dans un contexte de diminution de l'autofinancement et de reprise prévue de l'endettement pour financer la relance de la politique d'investissement.



Annexe 1 : Equilibre du budget annexe pompes funèbres :

Dans le cadre des activités relatives aux pompes funèbres réalisées par la Ville, le budget primitif du budget annexe pompes funèbres pour l'exercice 2017 s'établit en fonctionnement comme suit, étant convenu qu'il n'est pas prévu d'investissement en 2017.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	BP2017
011	Achats de marchandises	4 000,00 €
011	Variation de stock de marchandises (stock définitif d'entrée 2017)	75 508,00 €
012	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	3 492,00 €
65	Autres charges de gestion courante	0,00 €
TOTAL DEPENSES		83 000,00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	BP2017
70	Prestations de services	5 000,00 €
70	Vente de marchandises	8 000,00 €
013	Variation de stock de marchandises (stock prévisionnel de sortie 2017)	70 000,00 €
TOTAL RECETTES		83 000,00 €